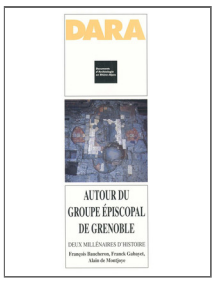

François Baucheron, Franck Gabayet et Alain De Montjoye

Autour du groupe épiscopal de Grenoble
Deux millénaires d'histoire

Alpara

Chapitre 9. Les premières occupations médiévales

Alain de Montjoye

DOI : 10.4000/books.alpara.1215
Éditeur : Alpara
Lieu d'édition : Lyon
Année d'édition : 1998
Date de mise en ligne : 2 juin 2016
Collection : DARA
EAN électronique : 9782916125350

OpenEdition Books

http://books.openedition.org

Référence électronique
MONTJOYE, Alain de. *Chapitre 9. Les premières occupations médiévales* In : *Autour du groupe épiscopal de Grenoble : Deux millénaires d'histoire* [en ligne]. Lyon : Alpara, 1998 (généré le 09 juin 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/alpara/1215>. ISBN : 9782916125350. DOI : https://doi.org/10.4000/books.alpara.1215.

Ce document a été généré automatiquement le 9 juin 2023. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Chapitre 9. Les premières occupations médiévales

Alain de Montjoye

NOTE DE L'AUTEUR

Avec la collaboration de Frédérique Blaizot, François Baucheron, Franck Gabayet

1 À la reconstruction des églises commencée vers le milieu du XIIe s. correspondent de notables changements dans la manière d'utiliser, à la même époque, les espaces anciennement occupés par l'atrium et le baptistère, mais aussi la bande de terrain contre le pied extérieur du rempart après qu'elle eut cessé de servir à des inhumations. Mais il s'en faut de beaucoup, on va le voir, qu'on puisse, avec la même précision que pour les églises, replacer dans le temps les diverses phases reconnues de cette occupation médiévale.

Le site intra-muros

Le cimetière paroissial

Les données documentaires

2 En faisant procéder à la suppression du cimetière paroissial situé devant la cathédrale et à son transfert dans un bastion de l'enceinte, en 1696, l'évêque Etienne Le Camus mettait fin à cette cohabitation séculaire entre morts et vivants, dont la christianisation à ses débuts avait fondé l'usage. Avec l'éviction du cimetière, c'est un aspect caractéristique du paysage urbain médiéval qui disparaissait.

3 La physionomie de la place, avec son cimetière, quelques rares documents seulement permettent de se la représenter. Le plus fidèle probablement, mais aussi le plus tardif, est le plan qu'on en dressa en 1694 pour accompagner le dossier d'étude de transfert du

cimetière (ADI 7 C 202) **(fig. 112)**. Limité à l'est par la façade de la cathédrale et les bâtiments bâtis dans son prolongement, au nord par le mur de clôture de la basse-cour (*cf. infra* chap. 13), le cimetière était délimité sur les autres côtés par un muret qui lui donnait une forme générale grossièrement rectangulaire, d'une superficie d'environ 1400 m^2. Le document ne fournit aucune représentation de l'organisation des tombes ou d'éventuels cheminements. Seul apparaît, fortement décentré, un calvaire ou plutôt une croix de cimetière, représentée en plan sous la forme de son socle carré. Si cette croix est absente de la gravure de Pierre Prévost **(fig. 113)**, où apparaissent nettement en revanche les murs de clôture du cimetière, on la retrouve dans le dessin, beaucoup moins exact pour le reste, réalisé en 1547 pour le duc François de Lorraine (Chomel 1976, pl. V). Ces quelques documents figurés fournissent d'ailleurs l'essentiel de l'information dont on ne disposera jamais concernant le cimetière de l'époque moderne : la plus grande partie des tombes correspondant aux derniers temps de son utilisation ont été détruites par un abaissement du terrain de l'ordre de 0,85 m à 1,20 m, qui a rendu à l'espace de la place une planéité qui lui faisait singulièrement défaut et l'a remis de plain-pied avec le sol de la cathédrale[78]. À quelques exceptions près, ce sont donc des tombes médiévales qui sont restées en place.

112- Plan du cimetière dressé à la fin du XVIIe siècle

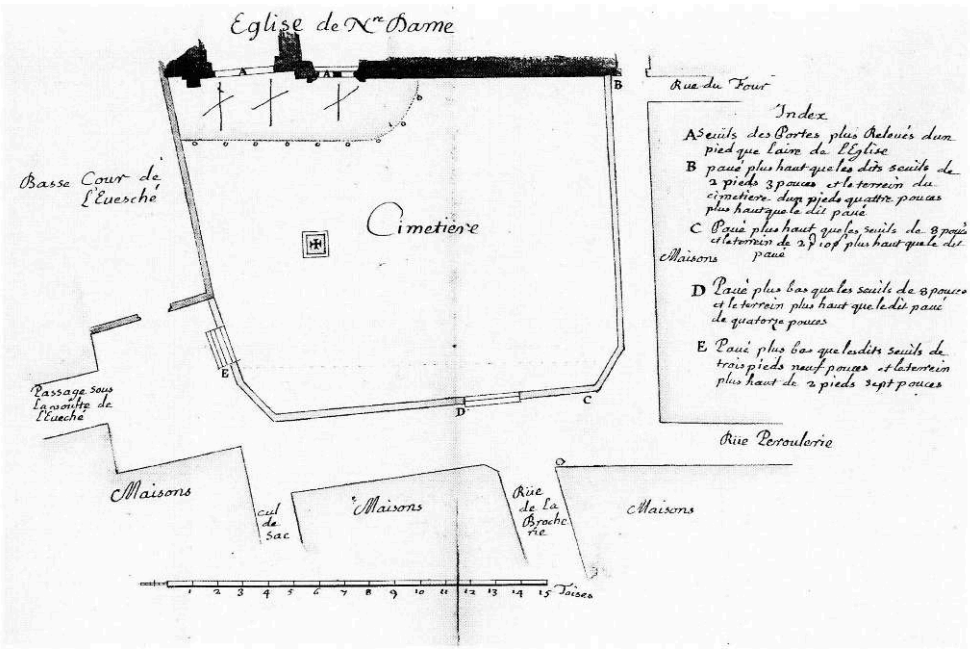

ADI 7C 202. Cliché A.D.I., D. Courbin

113- Détail de la gravure de Pierre Prévost *« le vray portraict de la ville de Grenoble »* (v1575) : la place de la cathédrale et le cimetière

C Porte Très-Cloîtres
G : Clocher de la cathédrale
H : Tour de l'Evêché
23 : Porte Viennoise
R : Cimetière.
Cliché B.M.G.

4 Les incursions nombreuses, à défaut d'une recherche systématique, que nous avons faites dans les écrits anciens, publiés ou non, nous laissent peu d'espoir qu'il se retrouve à l'avenir des informations un peu précises concernant le cimetière médiéval. C'est donc à partir des observations recueillies en fouille qu'il peut être connu.

Le cimetière médiéval

5 Une première remarque vaut dès l'abord d'être faite, concernant l'étendue du cimetière. Sa limite ouest se trouvant hors emprise des fouilles, elle n'a donc pu être comparée avec celle qu'indique le plan de la fin du XVIIe s. Vers le sud, l'absence vérifiée de toute inhumation au-delà du débouché de l'actuelle rue Saint-Hugues démontre que, de ce côté, la limite du cimetière médiéval n'excédait pas celle de l'Epoque moderne. C'était l'inverse, en revanche, du côté nord, puisque de nombreuses inhumations antérieures au milieu du XVe s. ont été retrouvées dans l'angle formé par le bas-côté nord de la cathédrale et la façade de l'église Saint-Hugues, espace inclus par la suite dans une basse-cour sur laquelle s'ouvrait l'entrée principale du palais épiscopal *(cf. infra,* chap. 13).

6 Une autre remarque générale porte sur l'organisation du cimetière, la logique de regroupement des tombes. Le peu qui en a été perçu ne permet pas d'estimer ce qui de l'appartenance familiale, de la position sociale ou de tout autre critère l'emportait dans le choix ou la détermination de l'emplacement de la sépulture. La seule donnée certaine

est l'existence d'au moins un secteur, bien délimité, réservé à l'inhumation des enfants. La partie reconnue de ce secteur, comprise dans l'angle formé par la chapelle des Alleman et celle dite « ancienne sacristie de Saint-Hugues » *(cf. infra,* chap. 13) n'en représente peut-être qu'une surface très réduite du fait, précisément, de la construction, dans la seconde moitié du XVe s., des deux chapelles et de celle, plus au nord, de caveaux voûtés. Cette surface, cependant, a livré à la fouille (Montjoye 1992 b) une séquence continue de dix-sept sépultures superposées, de sujets jeunes ou très jeunes, installées le long de la fondation d'un pilier que nous croyons devoir dater du XIIIe s. *(cf. infra,* chap. 10). Cinq sépultures préservées sous les précédentes et antérieures à la construction du pilier sont des sépultures d'adultes, certaines en coffres maçonnés anthropomorphes qu'on date plutôt des XIIe et XIIIe s. (Colardelle, Demians d'Archimbaud, Raynaud 1996 ; type 13.2. p. 289-290). Il apparaît donc que c'est à partir du XIIIe s. que l'endroit fut réservé à l'inhumation des enfants. Il y a là le reflet d'une pratique nullement spécifique à Grenoble et qu'on commence à bien connaître (Boissavit-Camus, Zadora-Rio 1996, p. 50). Il est vrai que dans la plupart des cas l'emplacement choisi est plutôt au nord et à l'est de l'abside (Sapin 1996, p. 75). Mais dans le cas de Grenoble, où le chevet des églises est ceinturé au plus près par le rempart urbain, l'emplacement à l'ouest va, pour ainsi dire, de soi.

L'intervention archéologique

7 **François Baucheron et Franck Gabayet**

8 Les interventions archéologiques sur le cimetière paroissial, entre 1989 et 1994, ont été menées, pour la plus grande partie d'entre-elles, dans des conditions d'urgence imposées d'abord par la nécessité de dégager le plan complet du baptistère[79], puis, une fois son existence avérée, par l'engagement d'un processus complexe d'aménagement de l'ensemble évêché - cathédrale - « crypte archéologique ». Ce n'est donc pas en fonction d'une problématique scientifiquement établie qu'ont été conduites les investigations, mais pour répondre à la demande de travaux de consolidation ou d'aménagement.

9 En 1992 cependant, une campagne de trois mois a été l'occasion de mettre en pratique les techniques de l'anthropologie de terrain (Blaizot 1994). L'étude a porté sur 94 sépultures primaires et 45 amas d'ossements répartis sur environ 45 m^2. Une partie seulement de cet échantillon a par ailleurs fait l'objet d'une interprétation après étude en laboratoire.

10 Au total, plus de 530 sépultures ont été fouillées selon des méthodes très différentes, dans des secteurs dispersés et souvent très étroits **(fig. 114)**. Cette situation particulièrement complexe interdit évidemment toute restitution de l'emprise du cimetière à quelque période que ce soit du Moyen Âge, et la constitution d'une typo-chronologie globale : on se limitera donc à quelques considérations sur ce qu'on peut savoir de l'organisation du cimetière et à la présentation de quelques types de sépultures caractéristiques.

114 - Plan de répartition des sépultures

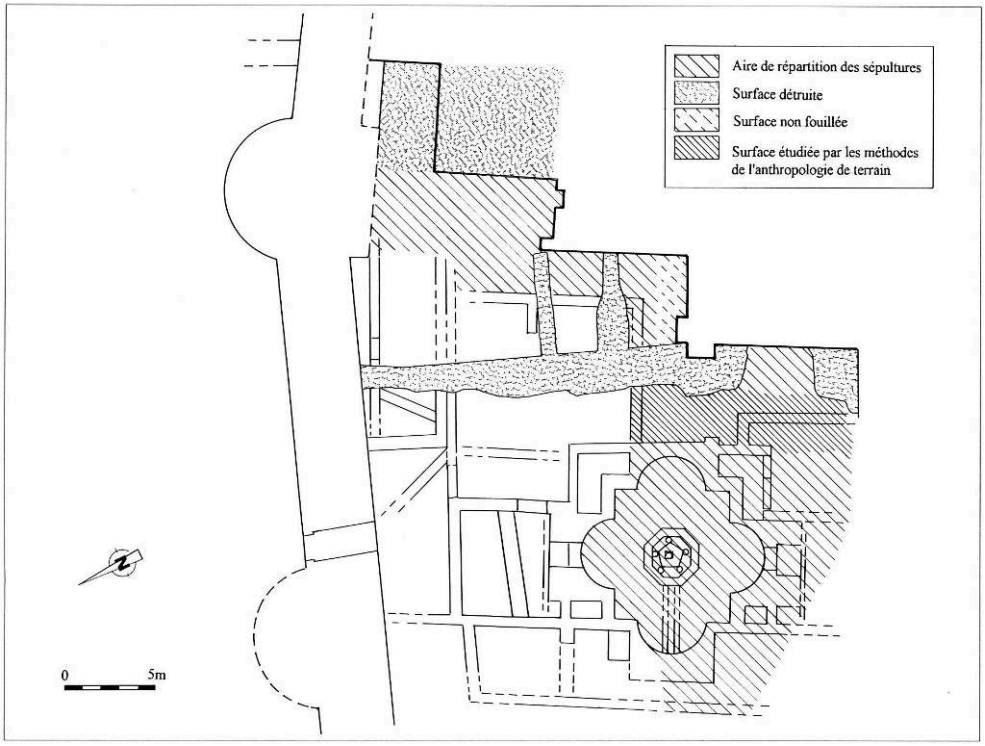

Principaux types de sépultures identifiés

Coffrage et coffre mixtes

11 Ce type de sépulture, relativement fréquent, se présente sous la forme d'un entourage discontinu de blocs en matériaux divers, tels que galets, pierres calcaires brutes ou sommairement équarries, voire fragments de dalles remployés formant le cas échéant, une alvéole céphalique. Il ressort de l'étude archéo-anthropologique que la décomposition des corps s'est effectuée en espace vide et il faut donc admettre que, malgré l'absence de trace ligneuse, les pierres servaient à caler des planches de bois soutenant un couvercle réalisé dans le même matériau.

12 Dans le contexte régional, les typologies ne mettent pas en évidence de semblables sépultures.

13 Par comparaison de l'architecture des tombes uniquement, on serait tenté de les rapprocher des « coffrages mixtes » identifiés dans le sud-est de la Gaulle, où ce type de sépulture se rencontre essentiellement aux VIIIe-IXe s. et dans le cours du siècle suivant pour les plus récentes (Colardelle *et al.* 1996, type 11, p. 287-288).

14 Les coffrages comptent parmi les plus anciennes sépultures mises au jour Place Notre-Dame et sur le site de l'ancien évêché, mais ce n'est sans doute pas avant le Xe s., ou dans le courant du XIe, qu'il faut situer leur mise en œuvre et partant, l'installation du cimetière paroissial *(cf. supra).*

Coffrage continu de moellons non maçonnés

15 Cette catégorie regroupe des tombes aménagées à l'aide de blocs calcaires de taille variée, soigneusement disposés dans le fond de la fosse, selon un plan sub-

rectangulaire. Une alvéole céphalique peut éventuellement être ménagée. Plus rarement, la sépulture comporte deux assises construites en pierres sèches. Il est désormais avéré que ces tombes ne disposaient ni de doublage intérieur, ni de fond de bois, mais qu'un couvercle en matériau périssable protégeait le corps, puisque celui-ci s'est décomposé dans un espace vide (Blaizot 1994, p. 47).

16 Deux coquilles Saint-Jacques percées et un élément de fer qui pourrait appartenir à un bourdon de pèlerin, mobilier généralement attribué au XIe s., ont été découverts dans le remblaiement de tombes de cette catégorie.

Coffrage maçonné

17 Ce type n'a été observé qu'à deux reprises. La seule tombe complète est constituée de blocs et de moellons de tuf assemblés par un mortier de chaux de bonne qualité. Une alvéole céphalique y est aménagée grâce au décalage en dedans de deux blocs. Il est à noter que cette tombe ne comporte pas de fond construit. Le couvercle, réalisé à l'aide de dalles calcaires maçonnées, a fait l'objet de réparations qui suggèrent plusieurs réouvertures : l'étude anthropologique a d'ailleurs confirmé l'hypothèse en dénombrant un minimum de quatre individus, dont deux au moins ont fait l'objet d'une réduction individuelle de corps in situ (Blaizot 1994, p. 7-8).

18 Bien que le caractère ovalaire du plan de la tombe ne soit pas systématique, ce type de sépulture, comme le précédent, peut appartenir à la catégorie des coffrages ovales de galets ou de moellons, correspondant au type 12 de la chronotypologie proposée pour les tombes du sud-est de la Gaule : elles sont datées des Xe-XIe s. (Colardelle *et al.* 1996, p. 288-289).

Coffrage complet de dalles calcaires

19 Un seul exemplaire de ce type a été mis au jour. De plan rectangulaire, le fond, les parois et le couvercle de la tombe sont réalisées en dalles calcaires maçonnées à l'aide d'un solide mortier de chaux. Hormis le sujet retrouvé en position primaire, les ossements d'au moins 36 individus ont été exhumés de ce coffrage. On observe que le couvercle a été endommagé à l'occasion des réouvertures successives. Les ultimes réparations, d'une facture assez fruste, ont consisté à masquer les lacunes de la couverture à l'aide d'un simple mortier de chaux.

20 Les coffrages en lauzes ou en dalles calcaires de section quadrangulaire sont datés des VIe-VIIIe s. (Colardelle *et al.* 1996, type 7.2, pp. 283-284). Il apparaît que la tombe 221, dont les caractéristiques permettent de la rattacher à ce type de coffrage, est de toute évidence postérieure à la période proposée : le creusement de la sépulture a en effet entamé des coffrages de moellons non maçonnés attribués aux Xe-XIe s. On pourrait s'étonner de cet écart chronologique, mais il est vrai qu'une forme distinctive, même tombée en désuétude, peut réapparaître si elle est mieux adaptée à un besoin particulier, dans la mesure où les matériaux sont disponibles (Blaizot 1994, p. 54).

Cercueil

21 La présence de clous de fer est en général le seul indice permettant de discriminer le cercueil, élément mobile, de tout autre aménagement de bois construit directement dans la fosse. Au sein de la série étudiée, plusieurs tombes contenant des cercueils ont

pu être identifiées de cette manière. Dans certains cas, les contenants étaient particulièrement étroits comme en témoignent les effets de contrainte et de paroi affectant les ossements et la disposition des clous sur les os, ou même à l'intérieur du squelette (Blaizot 1994, p. 48). La présence d'épingles de bronze semble indiquer que dans nombre de cercueils, le corps était enveloppé dans un linceul.

22 Les inhumations en cercueil appartiennent à deux périodes bien distinctes : la première est comprise entre le Ier et le Ve s. de notre ère, le début de la seconde se situant vers la fin du XIIIe ou le début du XIVe s. (Colardelle *et al.* 1996, type 2, p. 273). Les sépultures en cercueil fouillées Place Notre-Dame et sur le site de l'ancien évêché n'ont pu être datées, mais la chronologie relative démontre que les inhumations de ce type font effectivement partie des tombes les plus récentes.

23 L'état de conservation des sépultures n'était pas suffisant pour déterminer la forme des cercueils, excepté à l'intérieur de deux caveaux en briques datables entre le milieu du XVe et le début du XVIe s., rapidement observés avant leur comblement[80]. Les conditions étaient ici particulièrement propices à la conservation du bois et il a été possible de reconnaître dans l'empilement, des cercueils de plan hexagonal (anthropomorphes).

Sépulture en pleine terre

24 L'absence d'aménagement ou de vestiges ligneux ne suffit plus à affirmer qu'un corps a été directement déposé en terre. En revanche, une argumentation basée sur l'analyse des connexions anatomiques du squelette permet de reconnaître une décomposition du cadavre en espace colmaté. Malgré la mise en œuvre des techniques de l'archéoanthropologie sur le site de la Place Notre-Dame, peu de tombes de ce type ont pu être identifiées. Cette situation tient essentiellement à l'exhumation des sépultures les plus récentes lors du transfert du cimetière vers la fin du XVIIe s. C'est en effet parmi celles-ci qu'il faut classer les sépultures en pleine terre, qui à partir de la fin du XIIIe s. et surtout au XIVe s., sont utilisées conjointement avec les cercueils (Colardelle *et al.* 1996, type 14, p. 291).

25 **FB et FG**

Le fonctionnement du cimetière : méthodes d'approche (Frédérique Blaizot)

Au cours de la campagne de 1992, les méthodes de l'anthropologie de terrain ont été employées pour la première fois de manière exhaustive pour étudier un cimetière urbain non stratifié. Cette intervention a été l'occasion de réfléchir aux potentialités des ensembles de ce type et aux stratégies à mettre en œuvre pour les fouiller[81]

Dans ces contextes, l'utilisation intensive d'un espace limité engendre de nombreux recoupements de sépultures entre elles, une circulation importante d'ossements ainsi remaniés, et des destructions partielles ou complètes des remblais de réhaussement des sols d'utilisation. Cette « surexploitation » de l'espace implique une gestion particulière du cimetière, raisonnée ou fortuite, qu'il importe de définir. La chronologie relative des dépôts n'est plus approchée par la reconnaissance des creusements, mais par l'analyse des divers remaniements, notamment par la circulation des pièces osseuses des squelettes. Nous avons effectué un enregistrement très rigoureux et en trois dimensions de tous les

ossements en situation secondaire, car nous nous trouvons alors face à ce qu'A. Leroi-Gourhan a appelé les « structures latentes », déterminées par les caractères de groupements topographiques de témoins discrets, que l'analyse va mettre en évidence (Leroi-Gourhanl983). Ainsi, si l'étude taphonomique d'une sépulture individuelle nécessite les seules données de l'enregistrement in situ de ses constituants (squelette, caractéristiques de la fosse, du sédiment, de l'architecture...), celle des pièces dissociées demande un long travail de « reconstitution » en laboratoire. Il s'agit de rechercher les différentes liaisons anatomiques entre les os, afin de retrouver ceux qui appartiennent au même sujet, et raisonner sur les modes de leurs déplacements (Duday 1987).

Dans l'échantillon sur lequel nous avons appliqué ces méthodes, la moitié des sépultures primaires n'étaient représentées que par quelques éléments en connexion, dont le nombre peut être faible. Mais les destructions complètes de sépultures sont probablement aussi nombreuses, ce qu'illustre l'exemple d'un ensemble extrait du secteur fouillé *(cf. infra)* **(fig. 115).**

Au-dessus d'une sépulture primaire (sp. 214), nous avons dégagé un important amas d'ossements composé de 521 pièces, dont le prélèvement nécessita sept décapages (US. 3737). Parmi les os dissociés et mêlés au sédiment, se trouvaient quelques éléments résiduels en connexion : sépulture 186 (jambe et pied gauches situés à une profondeur de 211.10), sépulture 185.1 (composée d'une jambe et d'une patella droites à la cote 211.14), et la sépulture 207 placée sous 186 à 211.04 (rachis et membre inférieur gauche).

Au sein de l'amas, des liaisons anatomiques ont été établies sur des pièces dispersées sur toute la hauteur du dépôt, montrant ainsi que celui-ci, dans son dernier état, fut constitué en une seule fois. Le Nombre Minimum d'Individus varie entre 3 et 17 sujets suivant l'os utilisé pour sa détermination. Toutefois, les sujets sont globalement bien représentés. La sous-représentation des squelettes ne peut pas être évitée compte tenu de l'impossibilité de réattribuer tous les os à un même sujet lorsque la série est importante et homogène. Mais on a la démonstration que certains squelettes sont incomplets, puisque sur certaines pièces ne pouvant être confondues (stade de maturation identique, appartenance à un même ensemble pathologique), aucune liaison n'a été obtenue. Des ossements réattribués au squelette 186 ont été retrouvés à travers l'amas 3737, alors qu'aucune pièce ne correspond à 185.1 et à 207. La position de 185.1 et la présence de pièces lui appartenant dans le remblaiement d'une sépulture sus-jacente (sp. 166), indiquent que cette dernière est responsable de sa destruction. De même, la dissémination des os de 186 sur toute la hauteur de l'amas et jusqu'au niveau de la primaire 214, est un argument pour dire que le squelette 186 est recoupé par le creusement de la fosse de 214. On peut remarquer que les parties du squelette 186 en place reposent sur la partie nord-est de l'amas 3737 qui recouvre 207, ce qui implique alors que l'amas d'ossements était déjà en place avant l'installation de 214.

Ainsi, il faut supposer que 207 a été en partie détruit par une sépulture antérieure à 214 et aujourd'hui disparue, au-dessus de laquelle se trouvait un remblaiement comportant des pièces dissociées ; le sujet 214 réutilise cet emplacement, et sa fosse perfore l'amas d'ossements. L'absence, sur le fond de celle-ci, d'os en connexion ne lui appartenant pas, permet d'envisager qu'elle fut creusée plus profondément que les niveaux antérieurs. On remarquera la diversité dans le

traitement des os ; aucun élément du squelette 207 n'a été retrouvé dans l'amas, les os ayant probablement été rejetés à l'extérieur.

115 – Exemples de liaisons anatomiques secondaires sur les os de l'amas d'ossement : sujet 186 dont la jambe et le pied gauches sont en connexion (en rouge) – sujet de grande taille (en grisé)

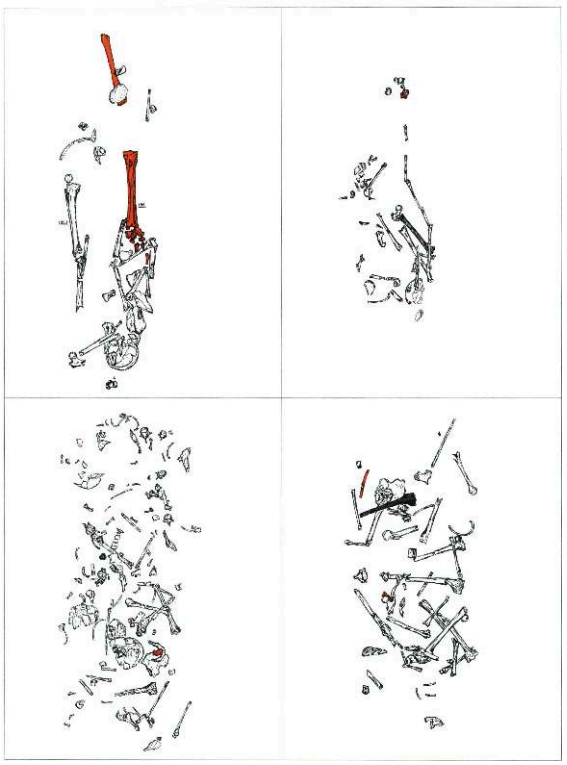

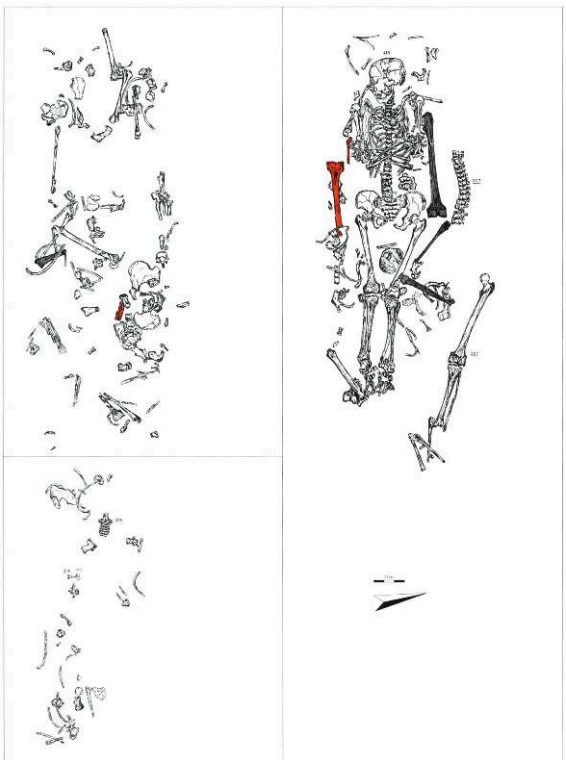

Le grand nombre de sujets représentés de manière quasi complète (NMI = 4) montre que cet emplacement fut fréquemment utilisé, et que les os des squelettes perturbés étaient souvent laissés dans l'emprise de la nouvelle fosse. Enfin, les autres ossements appartiennent sans doute à des parties de squelettes recoupées et réintégrées au remblaiement sans cesse remanié. Dans notre échantillon, 67 % des unités stratigraphiques de dépôts sont constituées de sépultures primaires très incomplètes ou de regroupements de pièces en situation secondaire. L'analyse des amas d'ossements est essentielle si l'on veut comprendre l'évolution et le mode de constitution du cimetière, parce que sous leur apparente homogénéité se cache une différence de nature (Blaizot 1996 b), qui rend compte de phénomènes différents.

Dans un cimetière comme celui de Grenoble, il est impossible d'espérer raisonner sur l'organisation sociale du groupe inhumé à partir des données de terrain et du matériel osseux, même s'il était fouillé de manière exhaustive. En effet, la gestion particulière d'un tel ensemble implique qu'il est toujours fortement sous-représenté par rapport à celui de la population réelle, et que les amas d'ossements ne constituent en aucun cas une composition homogène. En revanche, il est possible, en privilégiant la lecture verticale en plusieurs secteurs de l'emprise, d'approcher la typo-chronologie et le mode de gestion du cimetière.

La fouille de 1992 a abouti à une typologie qui n'est valable que pour la zone fouillée. Sa valeur s'établit surtout en terme de chronologie relative, puisque la mise en œuvre des méthodes de l'anthropologie de terrain a permi d'approcher le mode de constitution du cimetière pour l'échantillon.

L'un des grands écueils d'un échantillonnage est de ne pouvoir que très peu compenser les lacunes des sépultures non significatives, c'est-à-dire pour lesquelles le mode d'inhumation ne peut pas être reconnu en raison de l'ambiguïté des informations recueillies. Dans un cimetière urbain très dense, le phénomène est accru par le grand nombre de sépultures partielles.

Afin d'estimer la représentativité, par rapport à l'ensemble du cimetière, des types de tombes et des séquences reconnues, il aurait fallu confronter certaines informations obtenues en 1992 aux données issues des sépultures primaires exhumées en 1989 et 1993. Bien qu'il soit illusoire de rechercher, a posteriori, des informations qui n'ont pas été enregistrées dans ce but dès le départ, il aurait été intéressant d'essayer d'approcher certains aspects de l'organisation et de la gestion du cimetière sur la totalité de la zone fouillée ; les types de tombes mis au jour en avant de la façade de la cathédrale sont-ils différents de ceux que l'on rencontre plus à distance, et traduisent-ils un statut particulier des inhumés ? Près de la façade, qui joue un rôle attractif, la densité des dépôts et la surélévation du parvis ont entraîné des destructions de niveaux complets de sépultures ; a-t-on alors des séquences différentes dans d'autres secteurs du cimetière, qui font défaut dans la zone testée ? Existe-t-il sur l'ensemble des sous-ensembles archéologiques suffisamment préservés, pouvant faire l'objet d'une étude particulière ? Ce travail, relativement lourd dans la mesure où il demanderait de reprendre l'ensemble de la documentation et de la réanalyser, n'a pas pu être réalisé dans le cadre de cette publication.

F. B.

Des activités artisanales et domestiques

26 Dans la partie la plus orientale du site incluse sous l'aile ouest actuelle de l'ancien évêché, recouvrant les vestiges arasés de l'ancien bâtiment VI, un remblai épais de 20 à 35 cm a été observé, témoignant de l'abolition complète des anciennes dispositions et fonctions de l'endroit **(Pl. 8, coupes 11 et 12)**. Dans ce remblai, très hétérogène, mais de même aspect sur toute sa hauteur, on a remarqué la présence de nombreux blocs provenant de la démolition de bâtiments, beaucoup de mortier de chaux décomposé et de grandes quantités de tuiles.

27 On doit également signaler la présence, dans l'épaisseur de cette couche, de trois gros blocs de calcaire non taillés **(fig. 116 a b c)**, disposés au pied du mur d'enceinte avec un espacement de 0,80 à 0,90 m et affleurant la surface. Les trois blocs semblaient avoir été apportés en même temps que le remblai les contenant. Celui du milieu, seul, apparaissait au milieu d'une fosse. Mais cette fosse, qui entamait le sol surmontant le remblai, n'était que la marque d'une tentative manquée de récupération. La face de ces blocs tournée vers le haut se présentait assez plane, ce qui suggère qu'ils aient pu avoir une fonction de support, par exemple pour des poteaux de bois. Malheureusement aucun indice supplémentaire ne permet de pousser davantage l'interprétation de ce dispositif.

116- Vestiges d'installations artisanales *intra-muros*

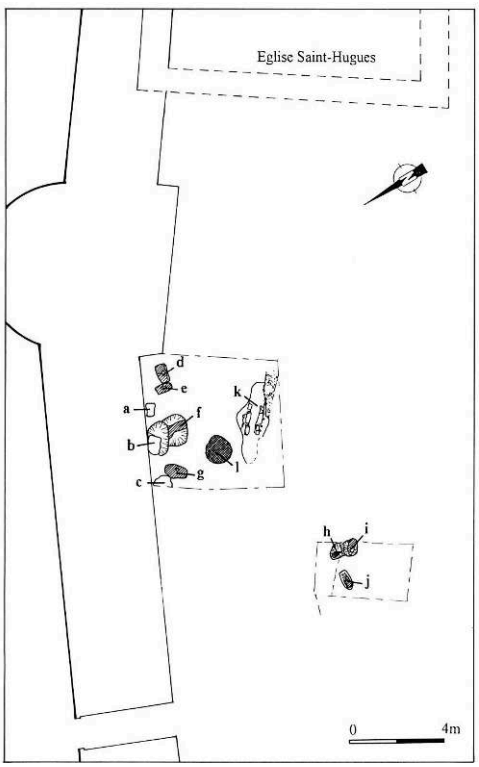

28 Il est difficile d'établir si le remblai 6097/6106 a été apporté en vue des installations dont son sommet porte les empreintes ou s'il traduit un abandon prolongé après destruction des bâtiments de la phase précédente. Il est à noter que les matériaux qu'on y trouve renvoient tous à des temps très antérieurs au Moyen Âge classique : fragments de dalles en marbre, sans doute éléments de placage dont certains sont moulurés

(plinthes ?), tegulae, un tronçon de chaperon de mur d'enclos d'époque antique, semblable à ceux qui furent employés à la fin du IIIe s. dans les fondations de la tour orientale de la porte Viennoise *(cf. supra).* On peut dire que ce remblai marque en stratigraphie une articulation entre le Moyen Âge et les périodes plus anciennes.

29 En effet, la surface de la couche, légèrement durcie et noircie, portait des traces nombreuses et très nettes, liées, semble-t-il, à des activités artisanales d'époque médiévale **(fig. 116).** On y observait, en particulier quatre empreintes de formes plus ou moins rectangulaires **(fig. 116 d e f g)**, longues de 0,80 m et larges de la moitié qui occupaient le fond de fosses aux contours et parois difficiles à distinguer dans la masse friable du terrain encaissant. Le fond, en revanche, paraissait tapissé d'une croûte qu'on eût dit brûlée et fortement imprégnée d'oxyde de fer. Deux de ces empreintes présentaient en leur centre une perforation circulaire d'un diamètre de 0,15 m environ, trace d'un probable pieu vertical **(fig. 117)** . Des vestiges d'aménagement très comparables **(fig. 116 h i j)** ont également été observés et fouillés dans l'espace de la crypte archéologique, occupant une même position stratigraphique. Là, le terrain dans lequel ils étaient installés, plus consistant, laissait plus clairement distinguer les fosses. L'empreinte au fond, de mêmes formes et dimensions que celles décrites plus haut, présentait également des perforations centrales. Mais dans les deux cas, les fosses apparaissaient concentrées sur une surface réduite. Ce long et laborieux descriptif exempt de toute interprétation indique assez la perplexité dans laquelle nous sommes encore s'agissant de trouver une explication plausible à la présence et à la forme particulière de ces aménagements[82].

117- Empreinte en creux, vestige d'artisanat ?

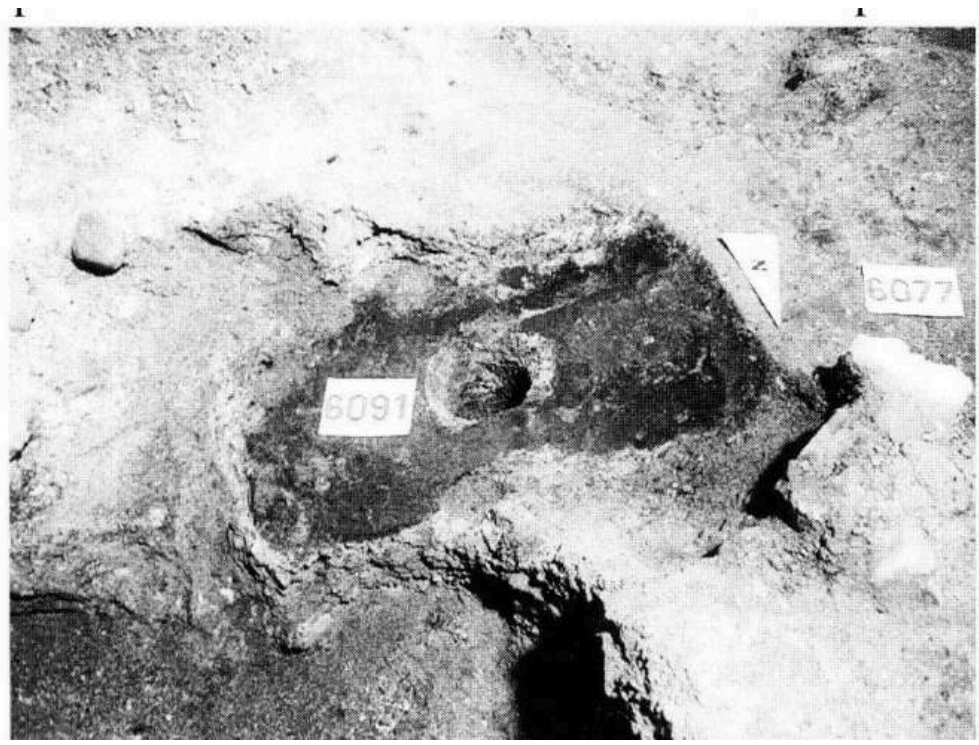

30 Plus aisément identifiables, en revanche, étaient les vestiges d'un dispositif associé aux empreintes ci-dessus décrites. Ce sont ceux d'un alandier de direction est-ouest **(fig. 116 k)**, long de 3,30 m et large en moyenne de 0,50 m, creusé dans l'épaisseur du

remblai 6097/6106. Dans sa partie médiane et seulement là, deux rangées de blocs de tuf taillés — certainement de récupération — venaient renforcer les parois, réduisant la largeur du canal à 0,30 m, et constituaient le support ou sole qui a servi à la fonte d'une cloche. On discernait encore en plan, très estompés, des contours circulaires témoins de cette opération **(fig. 118)**. Les parois de l'alandier et particulièrement les blocs de tuf, soigneusement enduits d'argile, paraissaient rubéfiés sous l'action du feu. On ne peut manquer de rapprocher cette installation de celles de même nature dont les restes ont été retrouvés dans les fouilles de la cour de l'archevêché d'Aix-en-Provence (Fixot, Guyon, Pelletier, Rivet 1986, p. 263-266). Signalons enfin, tout à côté de l'alandier, une aire grossièrement circulaire d'un peu plus de 1 m de diamètre **(fig. 116 1)** où s'observait une terre assez fine et sombre, maculée de cendres et renfermant de nombreuses scories métalliques. Précisons qu'il n'a pas été retrouvé de fragments de moule de cloche.

118- Alandier de fondeur de cloche

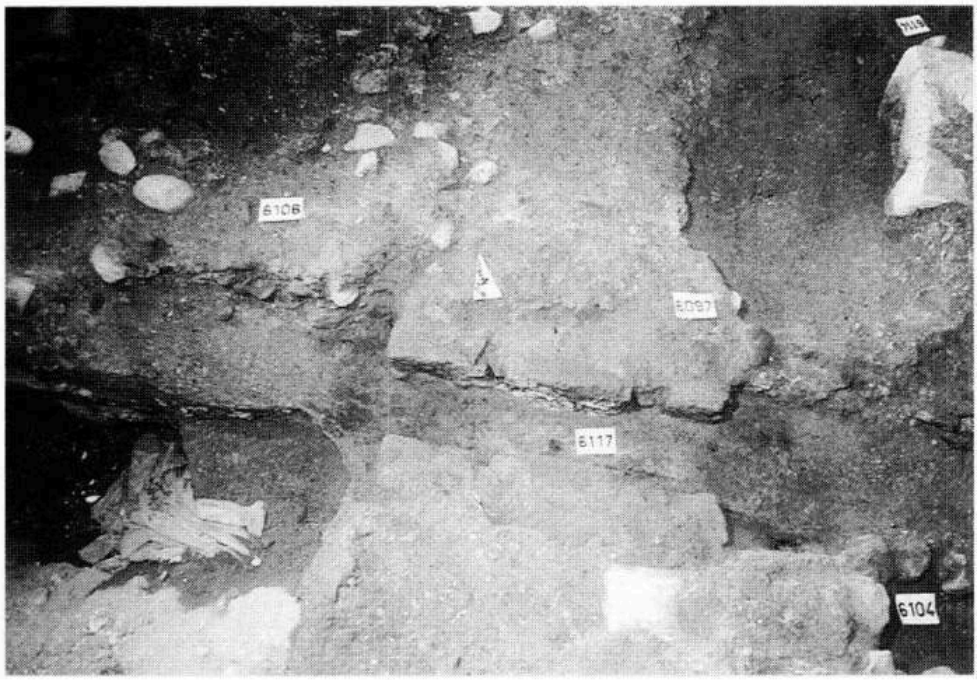

31 Le mobilier associé à cette phase d'activité est d'une extrême pauvreté. Outre des fragments d'enduit peint, quelques ossements d'animaux et des nodules métalliques n'autorisant aucune datation, on n'y compte que 36 tessons de poterie dont plus du quart appartiennent à des productions gallo-romaines. La céramique datante provient exclusivement de pots globulaires gris à fonds plus ou moins bombés, ce qui oriente vers les XIe et XIIe s. La présence d'un fragment de fond marqué, trait caractéristique d'une production régionale de la première moitié du XIe s. inconnue jusqu'ici sur le territoire de Grenoble (Faure-Boucharlat, Colardelle, Fixot, 1980) ne saurait suffire — il n'est probablement que résiduel — pour faire pencher vers la datation la plus haute. Le faciès du mobilier céramique de la phase immédiatement postérieure, tire quant à lui, plus nettement vers le XIIe s.

32 Cette seconde phase médiévale **(fig. 119)** était matérialisée par un double niveau de sol observé de part et d'autre d'un mur moderne (M 79) qui l'entamait : couches 6 062 et

6 068 du côté est, auxquelles correspondaient à l'ouest les niveaux 6 020 et 6 030 **(Pl. 8, coupe 11)**. Il s'agit cette fois de véritables sols de terre battue, à la surface damée et noircie, qui paraissaient correspondre à une occupation de type domestique. On y observait, en particulier, deux foyers établis à même la surface. L'un d'eux **(fig. 119 a)** était délimité par quelques pierres délitées sous l'action du feu, l'autre **(fig. 119 b)** occupait une dépression circulaire en cuvette tapissée de plusieurs recharges d'une argile retrouvée fortement rubéfiée. Seize trous de piquets de 2 à 4 cm de diamètre, tous concentrés dans le même secteur sans qu'on puisse toutefois y repérer une organisation régulière, témoignaient eux aussi d'une certaine intensité d'occupation. À cette impression concourait, enfin, la présence de nombreuses fosses de formes et de profondeurs des plus variables, certaines contenant du mobilier, d'autres non, et dont la fonction précise nous échappe. Une empreinte en creux longue de 2,30 m et large d'à peine 20 cm, parfaitement rectiligne **(fig. 119 c)** pourrait être la trace laissée par une pièce de bois, sablière basse d'une cloison ou support d'un élément mobilier. Cette empreinte a été entamée par le creusement d'une fosse. La succession, probablement rapide, des aménagements est avérée par le recoupement entre elles des fosses, l'établissement d'un des foyers sur une fosse remblayée ou encore l'empreinte de piquets dans les sédiments argileux de l'autre foyer.

119 – Occupation domestique *intra-muros*

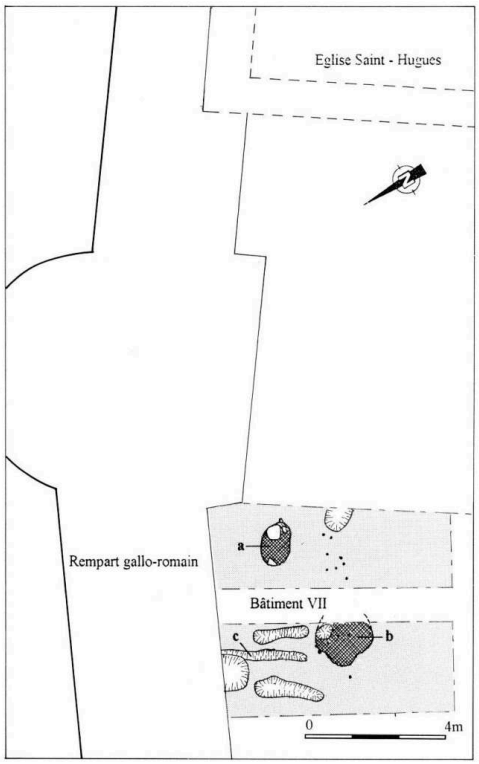

33 Ce sont seulement 64 tessons disséminés dans l'épaisseur des sols et les comblements de fosses qui orientent vers une datation du XIIe s. Il s'agit exclusivement de céramique grise à formes globulaires, fonds plus ou moins bombés, avec une répartition à peu près égale entre lèvres en bandeau et lèvres éversées. La découverte dans les remblais portant les sols (6 071/6 073 et 6 094) d'une forme de lèvre inconnue avant le XIIe s. confirme cette estimation.

34 La séquence d'occupation la plus récente ne subsistait que du côté est du mur M 79. La couche 6 015, rencontrée immédiatement sous le sol moderne 6 010, n'était sans doute que le reliquat d'un niveau au sommet érodé à l'Epoque moderne. Elle était traversée par une grande fosse dont le remplissage a livré de la céramique grise en grande quantité. Les niveaux sous-jacents sont apparus comme autant de recharges ou remblais au-dessus d'un sol (6 044), à la surface fortement durcie et noircie, plusieurs fois réchappé. Trois petits creusements circulaires de 40 à 50 cm de diamètre et profonds d'une dizaine de centimètres, une fosse également circulaire un peu plus grande et profonde s'observaient dans ce sol. Dans le mobilier assez abondant fourni par cette série de niveaux, quelque 341 tessons, on constate une légère évolution par rapport aux phases précédentes. Certaines formes de bords — lèvre éversée avec gorge interne et bourrelet externe ou un certain type de bandeau — renvoient plutôt à la charnière des XIIe et XIIIe s. Toutefois l'absence totale de pâte claire glaçurée incite à ne pas trop tirer la datation vers le bas.

35 Aux trois phases médiévales reconnues correspondent donc deux types distincts d'occupation. L'absence de sol aménagé et le type d'activités incitent à se représenter, à la phase la plus ancienne, l'espace au-devant du rempart dégagé de toute construction. Cette situation à ciel ouvert apparaît exceptionnelle dans l'histoire de ce secteur. Les vestiges des deux phases les plus récentes témoignent, en effet d'une occupation de type domestique et les sols de terre battue noircis qui les caractérisent sont de toute évidence des sols d'habitation. On doit donc supposer à cette époque l'existence d'un bâtiment adossé au rempart (bâtiment VII), dont tout vestige construit a disparu, probablement du fait des reconstructions de la période des XIIIe-XIVe s., puis de l'Epoque moderne. Nul indice ne permet de pousser davantage l'interprétation de ce bâtiment, dans lequel on éprouve assez de réticence à voir un vestige du premier état de la résidence épiscopale médiévale.

Les extensions médiévales extra-muros

36 Après l'abandon de la petite nécropole établie au pied du mur d'enceinte, l'évolution des occupations de la bande de terrain entre rempart et fossé est bien difficile à cerner. De fait, les témoins archéologiques de la longue période du haut Moyen Âge sont on ne peut plus rares et ténus sur le site de l'ancien évêché. À cette carence deux raisons. La première est que les aménagements qui ont motivé les interventions de sauvetage dans le sous-sol de la moitié orientale de l'aile nord où les niveaux de cette période avaient toute chance d'être préservés, ne représentaient pas de menaces pour ceux-ci : ils n'ont donc pas été fouillés. La seconde tient au fait que la plus grande partie du site fouillé (sous-sol du bâtiment et cour) coïncide avec l'emprise du fossé antique qui pendant toute la période du haut Moyen Âge, précisément, est resté en eau.

Quelques traces ténues du haut Moyen Âge

37 Pour cette période n'ont donc été observés que des apports de terrain successifs, sur environ 1 m d'épaisseur, préservés sur une mince bande entre le rempart et une cave du XIXe s., sous la salle située immédiatement à l'est de l'escalier d'honneur **(Pl. 13, coupe 17)**. La fin de cette séquence stratigraphique était marquée par un gros mur dont la fondation, coulée en tranchée étroite, traversait tous les niveaux de remblaiement.

De ce mur (M 52 bis) établi perpendiculairement au rempart ne subsistait que le court tronçon épargné par la construction de la cave **(fig. 84)**. La fouille a montré qu'il ne se prolongeait pas vers le nord au-delà de l'emprise de cette dernière, et aucun autre mur n'a été retrouvé qui puisse lui être rattaché. Dans les niveaux peu épais correspondant à la période à laquelle il fut utilisé, pas le moindre élément mobilier n'a été recueilli. Tout au plus peut-on affirmer son antériorité par rapport aux installations domestiques du Moyen Âge, dont les sols passaient au-dessus de ses vestiges arasés. Sa fonction, bien sûr, reste totalement inconnue.

38 Plus difficile encore à replacer dans le temps, puisqu'isolée de tout contexte stratigraphique[83], apparaît la réfection de la presque totalité du parement de la tour antique comprise sous le bâtiment de l'ancien évêché *(cf. supra).* Le parement régulier de petits moellons, volé ou bien dégradé, a été remplacé par des blocs, en moyenne sensiblement plus gros, posés de manière très irrégulière et assemblés au moyen d'un mortier gris-jaune, très différent du mortier de tuileau du parement originel **(fig. 20)**. Si cette réparation du rempart est forcément antérieure au XIIIe s., époque où des parties de bâtiment vinrent s'appuyer contre la vieille tour, elle peut se placer à n'importe quelle période : le niveau très bas auquel descend cette réfection est un indice de l'époque — probablement reculée — à laquelle le parement initial a été endommagé, non de celle où il a été refait. En effet, cette réfection a pu se faire au moyen d'une tranchée, à partir d'un sol beaucoup plus haut.

Le remblaiement du fossé antique

39 Les observations sur le fossé ont été faites dans l'espace de la cour située au-devant de l'aile nord du palais, à une profondeur de plus de 2 m sous l'actuel pavé. Dans l'impossibilité où l'on était, du fait de la saturation en eau du terrain, de poursuivre une véritable fouille dans des conditions acceptables, il a été procédé au creusement à la pelle mécanique de tranchées dont l'intérêt était de permettre la lecture de coupes. C'est au même moment qu'ont été réalisés les prélèvements sédimentologiques par carottages au moyen desquels, on s'en souvient, ont pu être appréhendées les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles — alimentation, dynamique des flux — de l'ouvrage *(cf. supra* chap. 2). L'approche stratigraphique qui va nous occuper ici, suggère des interprétations concernant la phase finale d'utilisation du fossé et son abandon.

40 L'une des tranchées, transversale au fossé **(Pl. 11, coupe 14)**, a mis en évidence au niveau le plus profond deux couches de terrain superposées (1 232, 1 231) composées, l'une d'un mélange compact de sables et petits galets, l'autre de limons incluant quelques éléments grossiers (éclats de tuiles, petits galets, mortier). Le pendage prononcé de ces deux couches du sud vers le nord parait souligner le bord d'un creusement. Ces marques laissées dans le terrain traduisent peut-être le recul ultime de l'escarpe du fossé à quelque 5 m de son implantation primitive observée sous le bâtiment. La couche 1 230, limoneuse, noirâtre, paraît quant à elle correspondre au dépôt formé dans le chenal tandis que celles qui le surmontent, faisant alterner des limons presque stériles (1 229, 1 227) et des remblais hétérogènes (1 228, 1 226), viennent sceller le comblement du fossé.

41 Dans la seconde tranchée, de même direction cette fois que le fossé **(Pl. 12, coupe 15)**, les couches les plus profondes (1 225, 1 224), qui traduisent l'activité du fossé encore en

eau, sont des limons noirâtres avec, au plus bas de gros éléments (blocs de pierre, galets, fragments de tuiles) qui paraissent signaler la proximité du fond. Immédiatement au-dessus s'observe un puissant remblai (1 223), composé très hétérogène incluant cailloutis, galets, fragments de tuiles, nodules de mortier, etc., qui peut être assimilé aux couches 1 226, 1 228 de la première tranchée. Ce remblai qui s'amortit en sifflet vers l'est apparaît comme un premier comblement partiel du fossé, côté ouest. Plus à l'est, le fossé a été maintenu en eau quelque temps encore, comme en témoignent, semble-t-il, les dépôts de limons fins 1 222 et 1 221, avant d'être définitivement rempli et effacé par la très épaisse couche 1 220. Cette dernière, qu'on reconnaît également plus à l'est (1 217, 2 134), se présente comme un dépôt de limons fins, stériles, d'origine naturelle. L'examen sédimentologique permet de conclure que ces limons pourraient avoir été apportés en une seule fois, au cours d'un épisode de forte inondation (*cf. supra* chap. 2).

42 En résumé, il semble bien que le comblement du fossé se soit fait en deux temps. On aurait procédé à un premier remblaiement dans le secteur de la porte Viennoise et, par la suite, ce qui apparaissait encore, plus à l'est, de la dépression du fossé fut enfoui sous les sédiments apportés par un débordement des eaux.

43 Si aucun mobilier n'a pu être prélevé dans les coupes réalisées à la pelle mécanique, de sorte que les dépôts formés dans le chenal ne peuvent être datés, quelques rares tessons de poterie ont été récoltés dans la partie supérieure du remblai qui correspond au premier comblement. L'aspect de ces fragments en pâte grise oriente vers une datation à la période XIe-XIIe s. Dans les remblais apportés au-dessus du dépôt d'inondation (couches 1 213, 1 219, 2 133, 2 132, 2 131, 2 129, 2 128, 2 262 ; 2 123, 2 151) **(Pl. 12, coupes 15 et 16)**, c'est un matériel céramique (64 tessons) tout à fait comparable qui a été trouvé, indiquant que les deux phases de comblement du fossé s'inscrivent probablement dans une courte période. Ces apports de remblais, au-dessus du fossé définitivement comblé, ont servi à assainir et stabiliser le terrain en vue d'installations domestiques dont il va être question maintenant.

Des installations domestiques

44 Sur le large espace assaini grâce au remblaiement du fossé, des installations se sont succédé en trois phases.

Deux bâtiments sur sablières

45 Au milieu de l'actuelle cour d'honneur, ont été exhumés les vestiges d'un bâtiment rectangulaire long d'environ 8,50 m, sans compter son prolongement sous auvent, et large d'un peu plus de 5 m (bâtiment VIII). La fouille a dû en être conduite en deux fois dans les limites d'aires rectangulaires séparées par une banquette large de 2 m qui n'a pu être étudiée **(fig. 120)**. Le bâtiment n'apparaissait que par les empreintes des poutres sablières qui portaient ses parois, faites probablement de clayonnages ou torchis, et la surface très reconnaissable de ses sols.

120- Occupation domestique *extra-muros* : bâtiments sur sablières

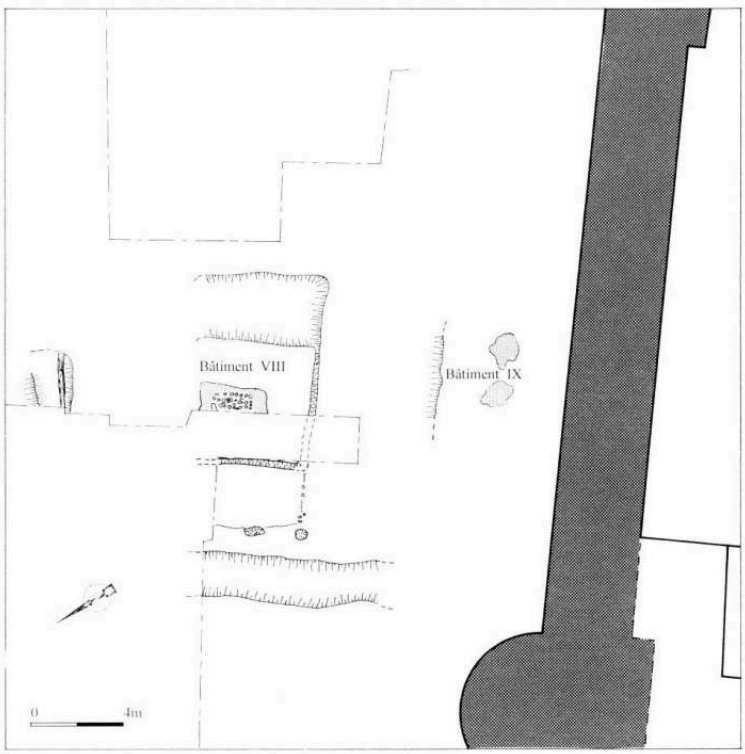

46 Observées immédiatement au-dessus des derniers remblais préparatoires (2 262, 2 128), les couches 2 261 et 2 126, riches en copeaux de bois bien conservés par l'extrême humidité du terrain et riches également, la seconde surtout, en céramique grise, doivent être comprises comme des niveaux de construction du bâtiment. Les sablières ont été posées directement sur ce sol. Puis le terrain a été rapidement relevé à l'extérieur pour porter de nouveaux sols : 2 250 à l'est, 2 115 et 1 199 au sud.

47 L'organisation intérieure du bâtiment peut être restituée. Une cloison de refend portée par une sablière partageait le volume en deux pièces. La plus petite, à l'est, mesurait tout juste 3m dans sa petite dimension. Le sol, très irrégulier, ne portait aucune trace d'usage mais, à sa surface, s'observait çà et là un infime dépôt brunâtre évoquant du bois ou de la matière végétale décomposée. Autant d'indices, selon nous, d'un dispositif de plancher reposant sur les sablières. L'absence quasi totale de mobilier dans l'espace de cette pièce ne contredit pas cette interprétation.

48 À l'inverse, la salle ouest, de plan sensiblement carré, présentait un sol caractéristique de terre battue (2112), plusieurs fois rechapé, dont les différentes strates n'ont livré, malheureusement, qu'un mobilier céramique rare et émietté, preuve d'un balayage régulier et soigneux. Eloigné des parois, mais quelque peu excentré, se trouvait un foyer posé à même le sol. On peut supposer qu'il était de forme carrée, d'environ 1,70m de côté, mais une partie en est restée engagée sous la banquette de terrain qu'il a fallu maintenir entre les secteurs de fouille. Cernée par une bordure de pierres et de galets, la surface de ce foyer **(fig. 121)** était revêtue de gros fragments jointifs de tuiles à rebords. Ces tuiles, très différentes des spécimens gallo-romains par leurs dimensions et leur épaisseur moindres, par la couleur très claire — beige à jaune — de la pâte, sont, à l'évidence, de fabrication contemporaine du bâtiment. Elles témoignent de la survivance jusqu'en pleine période médiévale de techniques héritées de l'Antiquité. Des

fragments de tuiles semblables à celles du foyer ont été trouvés disséminés dans la plupart des niveaux de cette période. Ces tuiles sont cependant en nombre trop restreint pour qu'on puisse supposer que la toiture du bâtiment VIII en ait été pourvue. Les parois très minces de celui-ci n'ont pu d'ailleurs supporter qu'une couverture légère en matière végétale. Ajoutons que nulle cheminée ne devait traverser cette dernière et que les fumées du foyer n'avaient d'autres exutoires que porte(s) et fenêtres : aucune trace de poteau ne permet de restituer un quelconque système de hotte.

121- Détail du foyer du bâtiment VIII

49 Prolongeant le bâtiment vers l'ouest sur quelque 2,50m, s'observait une surface rectangulaire marquée par un sol de terre fine et noirâtre (1199), moins régulier toutefois que les sols intérieurs. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une aire sous auvent qui devait probablement communiquer avec l'habitation. L'auvent devait être porté, du côté opposé au bâtiment, par une file de poteaux dont les empreintes ont été retrouvées pour deux d'entre eux. Deux autres, plus au nord (hors l'emprise de la fouille) doivent être restitués.

50 Enfin, complétant cet aménagement, un petit fossé de direction nord-sud longeait le bâtiment sur sa face ouest **(fig. 122 et 124)**. Il est douteux que ce fossé, large d'à peine 2m et profond de quelque 0,50 m, ait assuré une fonction défensive. Il faut plutôt y voir un système de drainage du terrain, sans doute aussi humide à cette époque qu'aujourd'hui.

51 Ce système est peut-être à rapprocher d'un autre dispositif excavé, plus complexe et aperçu de manière très incomplète plus au nord **(fig. 123)**. Le bord de ce creusement est, cette fois, de direction est-ouest mais avec, du côté est, une amorce de retour vers le nord entrevue à la fouille. Le profil est celui d'un fossé en cuvette, profond d'environ

1 m, dont l'escarpe sud a été boisée au moyen d'un tronc grossièrement équarri. Une petite pièce de bois de section carrée, plantée verticalement dans le substrat de limons devait, à l'origine, contribuer à maintenir plaquée au bord cette grosse poutre. À l'escarpe nord, beaucoup moins relevée que l'autre, fait suite un second creusement parallèle au premier, tout juste perçu en limite de la fouille. Dans le flanc de ce second creusement, paraissait incrustée une sorte de banquette maçonnée dont la surface, plane et horizontale, large d'environ 0,20m, portait plusieurs fragments de bois très dégradés. On éprouve le plus grand embarras quant à l'interprétation à donner d'un tel aménagement **(fig. 123)**.On sait que dans ce secteur d'importants bouleversements du sous-sol accompagnèrent la construction du rempart du faubourg de l'Ile et de la porte Très-Cloîtres *(cf. infra).* L'hypothèse pouvait être soutenue que cet aménagement fossoyé en fût contemporain, bien que son altitude soit la même que celle du bâtiment sur sablières **(Pl. 12, coupe 16)**. Aucun mobilier si ce n'est résiduel (d'époque gallo-romaine) n'ayant été recueilli dans les dépôts colmatant la dépression, on a procédé au prélèvement des pièces de bois pour tenter d'en tirer une datation. Si elles se sont révélées impropres à une expertise dendrochronologique, on a pu par le radiocarbone obtenir une estimation entre le premier quart du XIe s. et le milieu du XIIe, avec des pics aux dates de 1029, 1110, 1150, ce qui exclut toute relation avec les travaux de fortification beaucoup plus tardifs[84].

122- Aire sous auvent et fossé du bâtiment VIII

123- Creusement boisé au sud du bâtiment VIII

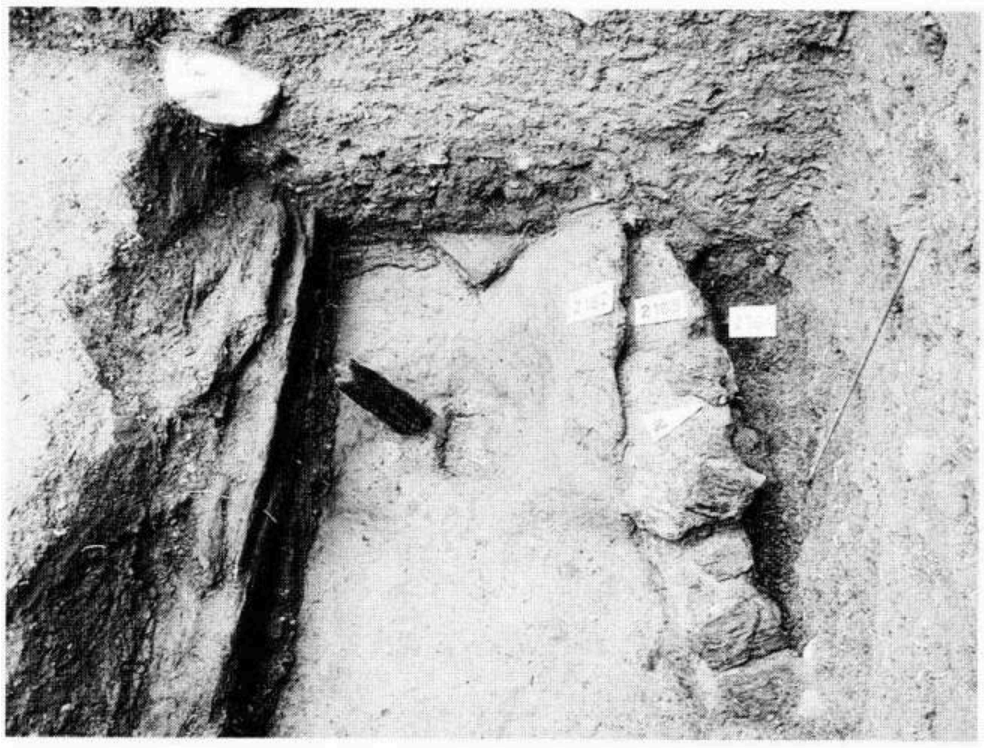

124- Le bâtiment VIII au pied du rempart antique et de l'église Saint-Hugues : perspective restituée

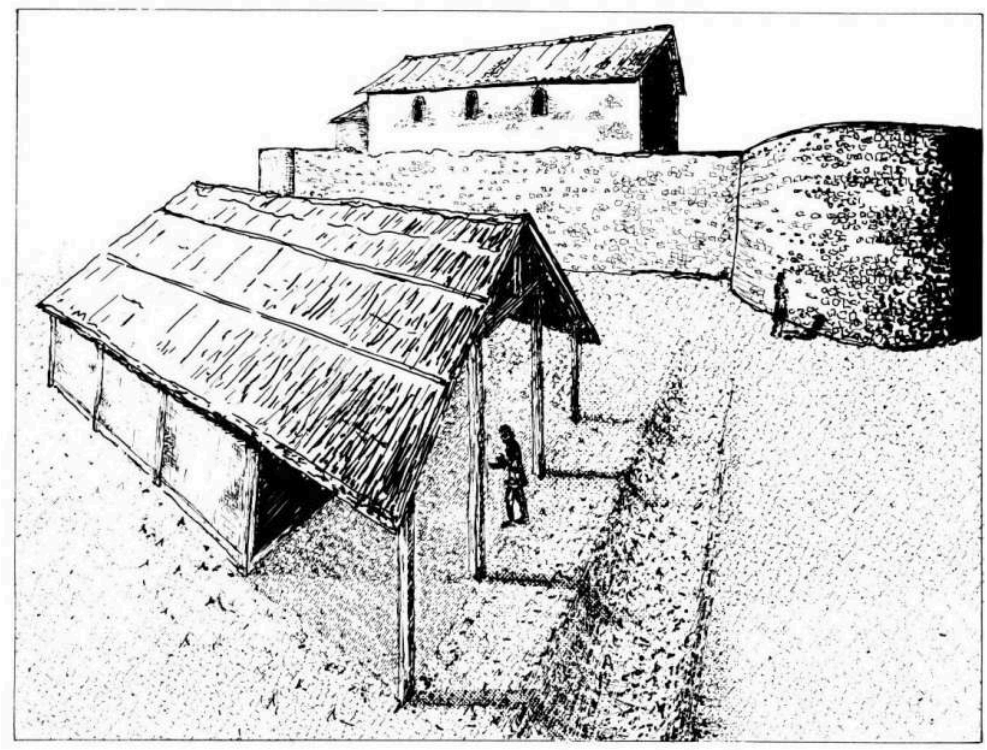

52 À 5 m au nord du bâtiment VIII, ont été fouillés les vestiges d'une autre construction de même type (bâtiment IX), établie parallèlement a la première et en appui contre le rempart antique. De ce second bâtiment n'était conservée qu'une partie comprise entre

les murs d'une des salles de l'aile nord de l'ancien évêché. Ses extrémités est et ouest, qui excédaient ces limites, ont été détruites par des surcreusements du terrain au siècle dernier. En revanche, l'emplacement de sa paroi nord était marqué dans le sol par une empreinte en creux semblable à celles laissées par les sablières du premier bâtiment. Comme dans ce dernier, la surface d'occupation était fortement damée et noircie. Formé d'au moins deux pellicules superposées, le sol présentait un double pendage très accusé, du sud au nord et de l'ouest à l'est, avec deux aires de foyers nettement marquées. Certains indices montraient que la façade nord du bâtiment avait été déplacée vers l'extérieur : des remblais faits de matériaux de démolition (11 093) colmataient l'empreinte de la sablière supprimée et au-dessus d'eux le sol a été prolongé **(Pl. 13, coupe 18)**. La nouvelle limite n'a pu être reconnue, oblitérée sans doute par la puissante fondation de la façade du palais du XIIIe s.

53 Dans l'ensemble des couches de terrain correspondant à l'occupation des bâtiments sur sablières, des quantités non négligeables de matériel céramique ont été prélevées. Il s'agit essentiellement des restes de vases globulaires en pâte grise, avec bords en bandeaux ou lèvres éversées, portant souvent sur la panse un décor très simple de rangées de bâtonnets imprimés peu profondément. L'un de ces vases dont le remontage fournit un profil complet s'orne d'un réseau de bandes rapportées digitées entrelacées. L'anse rubanée, très large, se rattache non à la lèvre (bandeau de profil assez inusuel) mais au sommet de la panse ; opposé à l'anse, un bec tubulaire, peu fréquent. La datation qu'on peut proposer à partir du mobilier céramique reste peu précise, vers le XIIe s., en l'absence de références fiables et en nombre suffisant pour cette période et pour la région de Grenoble.

De nouvelles installations

54 Le bâtiment VIII a probablement été détruit volontairement : l'absence de toute trace ligneuse dans les empreintes, alors que le terrain à ce niveau était déjà fort humide, donne à penser que les poutres sablières ont été récupérées. Sur toute la surface, un épais dépôt formé pour l'essentiel de gravats riches en mortier de chaux décomposé (1188, 2081, 2237) a été étendu, recouvrant les traces de la première occupation. Plus à l'est, des apports de remblais plus hétérogènes (2077, 2078, 2079, 2073) sont venus parfaire un rehaussement général du terrain de l'ordre de 0,40m. Enfin, dans l'espace délimité par l'ancienne remise, seule la couche 5167 au sommet damé et noirci traduit cette seconde période, sans présenter la moindre trace d'aménagement **(Pl. 14, coupe 19)**.

55 Du fait que le relèvement n'a été effectué qu'à l'emplacement du bâtiment disparu, il est résulté la formation d'une sorte de plate-forme en net surplomb par rapport au niveau du terrain plus à l'ouest **(fig. 125)**. Sur cette plate-forme, un espace rectangulaire a été délimité au sud par une pièce de bois, posée sur le sol, dont l'extrémité ouest était pourvue d'un assemblage en croix. Dans le prolongement nord du croisillon, une rangée de pierres fermait le rectangle du côté ouest. Une pellicule d'occupation riche en cendres et charbon de bois (1 189) s'observait sur une partie de la surface de l'enclos où elle scellait le comblement de deux fosses peu profondes (1 192, 1 193) contenant des tessons de céramique grise.

56 À 2,50 m à l'est de la pièce de bois et dans son prolongement, un dispositif de poutres dont l'assemblage dessinait grossièrement la forme d'un H avait laissé des traces très nettes dans le terrain.

125- Plate-forme et enclos de la seconde période

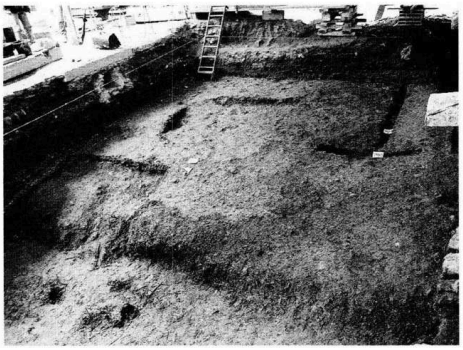

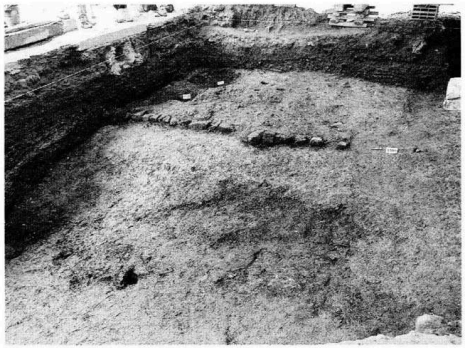

57 Enfin, plus loin dans la même direction, c'est un court tronçon de solin maçonné et l'empreinte au sol laissée par sa récupération que la fouille a permis de dégager, associés à deux trous de poteaux. Malheureusement, une partie de ces vestiges est restée dissimulée sous une banquette qui n'a pu être fouillée. On croit cependant pouvoir restituer une construction (bâtiment X) dessinant au sol un carré très irrégulier aux angles arrondis **(fig. 126)**. À l'intérieur, quatre poteaux placés près des angles devaient supporter la couverture. Les parois peu épaisses portées par les solins étaient probablement en matériaux périssables.

58 Ce sont des recharges de terrain (1 183, 1 182, 1 177) qui, en enfouissant les pièces de bois, en ont conservé l'empreinte. Quoiqu'elles aient fait disparaître la rangée de pierres limitant l'enclos à l'ouest, ces recharges au sommet noirci traduisent les derniers épisodes de l'occupation caractérisée par les vestiges que nous venons de décrire. Loin d'atténuer l'effet de plate-forme, elles en accusent, au contraire, le profil **(Pl. 12, coupe 15)**.

126- Occupation domestique *extra-muros* de la seconde période

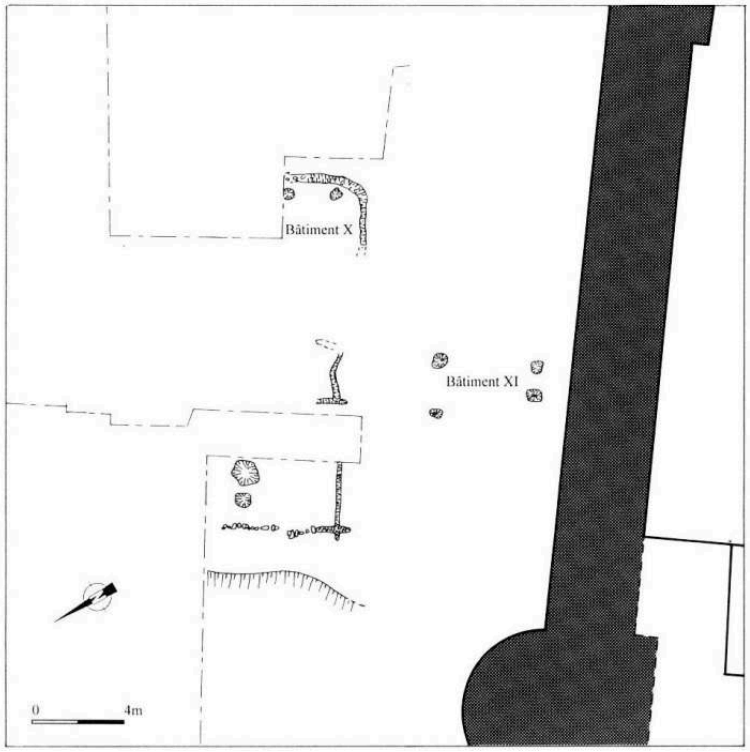

59 Le second bâtiment de la phase précédente (bâtiment IX) a connu un destin identique et très probablement dans le même temps. Le remblai apporté pour en faire disparaître tout vestige paraissait formé de terres prises dans d'anciens espaces d'habitation à en juger par leur couleur noirâtre due à une forte teneur en cendres et charbon de bois et par les quantités non négligeables de matériel céramique qu'elles contenaient. Quatre trous de poteaux pratiqués à partir du sommet de cette couche, deux le long de la limite nord de la fouille, les deux autres contre la limite sud, définissaient une aire, sans doute couverte, au pied du rempart, sensiblement équivalente à celle de la pièce de l'ancien évêché où ils ont été observés. Donner de la construction légère, probablement en appentis (bâtiment XI), dont les trous de poteaux suggèrent la restitution, une interprétation précise, n'est pas possible. Le sommet de la couche 11083 n'avait pas un aspect de sol damé et la fonction d'habitat doit être exclue.

60 De fait, autant les bâtiments sur sablières de la phase précédente peuvent être considérés comme des habitations, autant ceux de cette seconde phase, à la fois légers et très sommaires, paraissent conçus plutôt pour des espaces de dépendances domestiques, mais non d'habitat à proprement parler. Un habitat existait probablement tout proche, mais rien n'en est apparu dans l'emprise des fouilles. Quant au mobilier archéologique — céramique et fer, pour l'essentiel — on n'y constate pas d'évolution marquante qui le distinguerait à coup sûr de celui de la phase précédente.

61 Tous les aménagements de cette seconde phase et les derniers sols correspondants ont été recouverts par un même dépôt qu'on retrouve sur toute l'étendue concernée par cette occupation. Il s'agit d'un épandage de sable pulvérulent de couleur vert-jaune qui n'est autre que de la pierre de molasse dégradée et où sont inclus nombre de fragments de ce matériau sur lesquels s'observent des traces de taille. Cette couche s'étend sur une bonne partie de la plate-forme (1 173, 2 062) aussi bien que sous l'ancienne remise

(5 166). À l'emplacement du bâtiment sur poteaux, cet apport est surmonté d'un dépôt de tuf concassé (11 068). Dans ce dernier bâtiment resté quelque temps debout, sans doute découvert, des remblais riches en matériaux de démolition se sont accumulés (11 064, 11 067). Puis les poteaux ont été arrachés comme en témoignaient de larges cuvettes emplies de terre sombre au sommet de la couche 11 067. La couche 11 062, qui est celle qu'ont entamée les travaux de construction du XIIIe s., est venue sceller cette destruction[85]. Enfin, sur l'ensemble des surfaces fouillées ont été reconnus d'importants remblais au moyen desquels a été égalisé le terrain avant construction des bâtiments de la résidence épiscopale du XIIIe s. Sauf dans le secteur correspondant à l'ancienne remise, qui paraît avoir connu une troisième phase d'aménagements domestiques.

Un bâtiment à sol de mortier

62 Surmontant le dépôt de poudre de molasse (5 166), se distinguait nettement une mince pellicule de sédiment limoneux sombre (5 155) traversée par une empreinte de poteau. Il faut voir là les signes d'une phase d'occupation transitoire, peu intense et probablement très brève, enfouie bientôt **(Pl. 14, coupes 19 et 20)** sous un épais remblai (5 128, 5 140, 5 161, 5 157).

63 Sur le terrain ainsi rechargé a été installé, parallèlement au mur d'enceinte, un bâtiment rectangulaire oblong (bâtiment XII), large tout au plus de 2,70m hors œuvre et dont la longueur totale, qui ne peut être connue, excédait en tout cas 8,50m **(fig. 127)**. Son plan était dessiné au sol par des murets maçonnés de faible épaisseur (0,25 à 0,30m), plutôt des solins, très arasés et inégalement conservés. Une cloison transversale partageait le bâtiment en deux salles. La salle ouest, longue de 4,80m, avait sa surface revêtue d'un radier de petits galets (5 127) formant l'assiette d'un sol de mortier de tuileau (5 139) **(fig. 128)**. La présence de ce mortier de tuileau, qui n'avait certes pas l'épaisseur et la dureté de ceux en usage dans l'Antiquité, apporte un nouveau témoignage de la permanence au Moyen Âge, dans la région, de lointaines traditions techniques[86].

127- Occupation domestique extra-muros de la troisième période

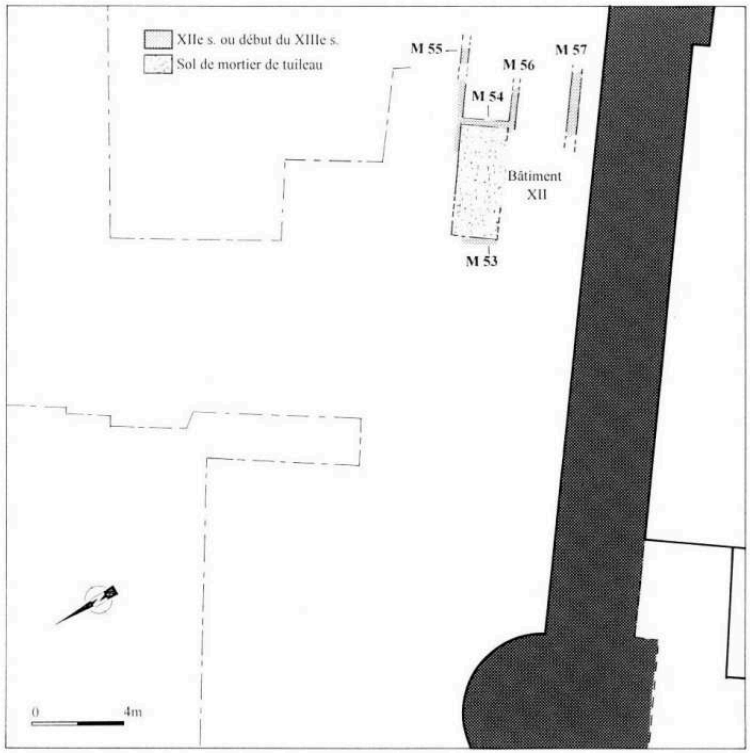

128- Sol en mortier de tuileau du bâtiment XII

64 Avec le bâtiment que nous venons de décrire existait un muret un peu plus large (0,40m) et aussi peu fondé que les solins du bâtiment proprement dit. Ce muret (M 57), situé à quelque 2m au sud du bâtiment et parallèle à celui-ci, est conservé sur une longueur d'environ 3m. Il faut renoncer à en déterminer la fonction.

65 On notera comme une curiosité que tout le bâtiment suit les pendages très prononcés du terrain, tant du sud vers le nord que d'ouest en est. Sauf à considérer que ces déclivités se soient produites par affaissement du sous-sol après construction, ce qui est peu probable - les édifices de la période immédiatement postérieure (XIIIe s.) ne présentent aucun dévers de cette importance - on songe avec perplexité au mode d'utilisation d'un tel bâtiment au sol si peu plan.

66 L'absence de tout dépôt d'occupation caractérisé dans l'espace de la pièce orientale fait qu'il n'a été récolté aucun mobilier pouvant suggérer une datation. Dans les couches 5 134 et 5 126 qui venaient recouvrir le bâtiment détruit ont été trouvés trois tessons antiques et six tessons médiévaux en pâte grise sur lesquels il serait hasardeux de fonder une datation. Immédiatement au-dessus vient reposer le niveau de construction d'un bâtiment de la fin du XIIIe s. Or les constructions de la résidence épiscopale ont débuté, semble-t-il, dès le début du XIIIe s. La question reste donc posée de savoir si le petit bâtiment à sol de mortier de tuileau a précédé ces premières constructions du XIIIe s. ou s'il a coexisté avec elles jusqu'à l'agrandissement de la fin du XIIIe s.

Interprétation

67 La présence d'installations domestiques aux XIe-XIIe s., hors les murs de la ville, à l'emplacement du fossé remblayé, pose question. Faut-il voir dans les vestiges reconnus l'effet d'une occupation momentanée et isolée ou bien des témoins d'un phénomène plus ample intéressant le développement urbain ? Nous pencherions volontiers pour la seconde proposition. Le comblement délibéré du fossé dans sa portion la plus à l'ouest traduit, nous semble-t-il, une volonté d'aménagement d'une certaine ampleur. Or, les textes, pour une fois assez explicites, paraissent venir à la rencontre de l'observation archéologique : dans un accord passé entre l'évêque Hugues II et le dauphin Guigues IV, vers 1140, est défini, entre autres, le statut juridique et fiscal d'un « vicus » situé hors les murs de la ville, dont on évoque en particulier la portion comprise entre la "porte de l'évêque (entendons la porte Viennoise) et une maison appartenant à un nommé Etienne Gayet (Marion, 1869, n° CXXII C, p. 243). Ce vicus ne peut être que le faubourg formé le long de la voie conduisant du pont sur l'Isère à la porte Viennoise et appelé par la suite faubourg de l'Ile. Or un quartier de l'Ile (de insula) est bien mentionné, sans qu'il soit précisé cependant s'il était bâti, dès l'époque de saint Hugues, à propos d'une restitution de dîme en 1 109 (Marion 1869, n° CXXIV B p. 178-179). Les vestiges d'habitation et d'occupation domestique fouillés au pied du rempart pourraient bien être des témoins parmi les plus anciens de l'existence de ce faubourg.

68 Reste à étudier les circonstances dans lesquelles ces aménagements domestiques ont disparu et à quelle date. Le dépôt, qui venait directement en recouvrement des derniers sols de la seconde phase d'occupation ne contenait pas de mobilier susceptible d'orienter vers une datation. Ces apports faits de matériaux purs, pratiquement stériles — poudre et fragments de molasse taillée et de tuf — correspondent soit à un remblaiement volontaire soit à un abandon sur place. Dans les deux cas, il ne peut s'agir que de déchets de taille — celle de deux des matériaux les plus utilisés dans la région — liés à un important chantier de construction. On songe bien sûr à celui de la cathédrale et de l'église Saint-Hugues romanes, commencées, a-t-on vu, vers 1140. Faut-il dès lors admettre que le site est resté, sauf l'espace recouvert aujourd'hui par l'ancienne remise, totalement inoccupé entre le milieu du XIIe s. et le début de la construction du palais du XIIIe s. ? Doit-on supposer, au contraire, que les terrassements liés à cette

dernière aient pu faire disparaître toute trace d'une occupation, contemporaine, par exemple, du bâtiment à sol de mortier ? Ou bien faut-il considérer que les aménagements de la seconde phase ont été détruits pour faire place au palais et que, par conséquent, le dépôt de molasse concassée n'est qu'un remblai de matériaux récupérés dépourvus de toute signification chronologique ? Dans ce dernier cas, le bâtiment à sol de mortier serait contemporain des parties les plus anciennes du palais. Si l'archéologie ne permet pas de trancher sur ces questions, la vraisemblance nous engage toutefois à éliminer la première des trois hypothèses et pencher plutôt pour la dernière.

Conclusions

69 À une époque qu'on aurait souhaité cerner plus précisément — probablement à la charnière des XIe et XIIe s.— de nouveaux modes d'occupation se sont mis en place, sans rien retenir des principes organisateurs qui avaient présidé à l'évolution du site pendant près de sept siècles. Il est à cet égard significatif que ce soient des activités artisanales qui marquent le début de cette période de complète transformation, au cours de laquelle les églises Saint-Hugues et Notre-Dame furent rebâties.

70 C'est surtout la découverte, tant à l'intérieur des murs de la ville qu'à l'extérieur, de vestiges d'occupation domestique qui constitue, pour la connaissance historique, l'apport le plus nouveau. Ces installations, dans lesquelles il serait peu raisonnable de voir des dépendances de l'ensemble cathédral et encore moins des parties de la résidence épiscopale, tant les modes de vie qu'elles suggèrent apparaissent frustes, traduisent plus sûrement un processus d'expansion urbaine et la recherche de nouveaux espaces d'habitat, y compris dans les marges de l'enclos cathédral. L'archéologie corrobore donc ici les textes qui font mention pour la première fois vers 1140 de l'existence, dans ce secteur, d'un faubourg. On ne saurait affirmer que les maisons retrouvées au pied du mur d'enceinte, et plutôt excentrées par rapport à l'axe majeur de ce faubourg, sont représentatives de l'ensemble des habitations de celui-ci au XIIe s. Elles n'en constituent pas moins les plus anciens témoins d'habitat médiéval jamais mis au jour à Grenoble.

71 La question se pose désormais de savoir où pouvait se dresser la résidence des évêques au même moment[87], étant entendu qu'aucune trace n'en a été retrouvée à l'ouest des églises. Il faut supposer qu'elle occupait une partie de l'espace non médiocre, au sud de la cathédrale, qu'ont délimité jusqu'à la fin du XVIIIe s., les galeries du cloître des chanoines et les bâtiments qu'elles desservaient. C'est au XIIIe s., nous allons le voir, que s'est produit l'essentiel des transformations qui ont fait disparaître le cloître et le palais romans et conféré à l'ensemble cathédral une silhouette générale qu'il a gardée jusqu'à nos jours.

NOTES

78. L'ampleur de ces terrassements est indiquée par les légendes du plan de la fin du XVIIe s. et le devis, daté de 1695, de l'ingénieur Dieulamant à qui fut confiée la direction des travaux (AMG DD2). Par ailleurs, on constate que plusieurs pierres tombales du XVIIe s. ont été réutilisées pour la réfection du sol de la galerie orientale du cloître des chanoines. Il est plus que probable qu'elles proviennent du cimetière supprimé.

79. Lors de la fouille de sauvetage en 1989, cette opération a nécessité cinq extensions successives.

80. Cette fouille entreprise en 1994 sous le parvis de l'église Saint-Hugues répondait à une demande de M. Botton. Architecte en Chef des Monuments Historiques. Il s'agissait de fouiller superficiellement la totalité de la surface à l'aplomb et autour d'une chapelle dite "ancienne sacristie de Saint-Hugues", après que celle-ci eut été démolie pour répondre aux besoins de l'aménagement du site.

La fouille a révélé un ensemble de trois caveaux voûtés en briques, au contact de la façade de l'église Saint-Hugues. Les deux caveaux mis au jour dans la chapelle démolie ont livré un remplissage exceptionnel, dans un état de conservation remarquable. Il a en effet été observé des empilements de cercueils rangés côte à côte dans la partie ouest jusqu'à l'aplomb des ouvertures, la partie orientale étant, semble-t-il, réservée à des réductions successives de corps. La collection anthropologique n'a pu faire l'objet d'une étude durant cette campagne et, avec l'accord du Service Régional de l'Archéologie, il a été décidé de ne pas fouiller les caveaux et de protéger les squelettes en constituant une réserve archéologique (Baucheron, Gabayet 1994, p. 108-109).

81. Ces réflexions méthodologiques ont fait l'objet d'un travail spécifique, présenté au colloque du GDR 742 du CNRS, à Gujan-Mestras en septembre 1995 (Blaizot 1996a).

82. Je remercie Mme Marie-Christine Bailly-Maître, spécialiste de la métallurgie médiévale, qui a bien voulu examiner les photographies et relevés de ces vestiges, ainsi que les échantillons qui en ont été prélevés.

83. Outre deux caves creusées de part et d'autre de la tour et qui ont détruit tous les dépôts postérieurs à la nécropole, il y a l'établissement d'une tourelle d'escalier vers la fin du Moyen Âge *(cf. infra),* dont les fondations ont été descendues très bas le long de la tour antique, qui explique la disparition de tous les témoins stratigraphiques.

84. Résultats fournis par le Centre de datation par radiocarbone, Université Claude Bernard Lyon I (Ly 6912).

85. Il a été trouvé dans cette couche une obole des archevêques de Vienne du XIIe s. (Poëy-d'Avant 1858, n° 4829).

86. Ce cas n'est pas unique. Signalons, proches de Grenoble, les vestiges de l'église prieurale de Saint-Michel-de-Connexe (fin du XIe, début du XIIe s.) qui offrent un autre exemple d'emploi de ce type de mortier.

87. Les mentions de la *domus episcopalis,* pour ces périodes, sont extrêmement rares. Signalons cependant que l'accord intervenu entre évêque et dauphin vers 1140, déjà évoqué, y a été signé.